ÉDITORIAL

Mayotte au bord du gouffre

Les Français de métropole n'ont qu'une pâle idée du cauchemar vécu par leurs compatriotes de Mayotte, où la délinquance et les violences contre les personnes, alimentées par une immigration clandestine incontrôlable, pourrissent leur vie quotidienne. La situation est si grave dans le 101e département français que certains Mahorais sont de plus en plus tentés de se faire justice eux-mêmes.

Aussi l'opération « Wuambushu » (« reprise » en mahorais) lancée par le ministre de l'Intérieur pour démolir des bidonvilles, arrêter les fauteurs de troubles et expulser des clandestins est-elle plébiscitée dans l'île, où l'arrivée de 500 policiers et gendarmes supplémentaires a été accueillie avec soulagement et espoir par les élus et les habitants. Or les premières difficultés rencontrées par la préfecture, avec la suspension par le tribunal de Mamoudzou d'un premier « décasage » (démolition), ne les ont pas rassurés.

Christophe Lucet

Plébiscitée dans l'île, où la vie quotidienne devient un cauchemar, l'opération « Wuambushu » rencontre la résistance des juges et des défenseurs des droits

Tel n'est pas le cas des défenseurs des droits qui se sont empressés, surtout en métropole, de débusquer des vices de procédure. C'était prévisible car le choix du gouvernement d'user des grands moyens pour éteindre la poudrière ne peut faire l'unanimité. Autant le désarmement de milices juvéniles ultra-violentes ne peut être contesté sans une bonne dose d'angélisme et de mauvaise foi, autant la volonté d'expulser une partie des clandestins qui déferlent à Mayotte réveille les protecteurs patentés de la veuve et de l'orphelin.

Là réside la plus grosse difficulté pour l'État. Car, sans la collaboration des Comores, dont Mayotte s'est détachée pour choisir la France, impossible d'y raccompagner ses ressortissants. Dénonçant une opération « non concertée » – excuse facile alors qu'existe depuis 2019 un accord avec Paris sur le contrôle migratoire –, les autorités comoriennes refusent les retours. Sauf ceux de Comoriens pourvus d'une carte d'identité. Or la plupart d'entre eux jettent leurs papiers dans l'espoir d'une hypothétique régularisation à Mayotte.

Autant dire que « Wuambushu » ressemble, malgré la détermination affichée par les autorités françaises, à une mission impossible. La pression migratoire et l'insécurité qu'elle génère sont telles que les politiques publiques sont empêchées. Il est pourtant urgent d'inverser la spirale mortifère dans laquelle s'enfonce le département îlien. Et l'opération coup de poing actuelle n'y suffira pas.

La seule issue est dans une collaboration avec l'environnement de Mayotte – Comores mais aussi Madagascar et Afrique de l'Est – où les perspectives de développement sont réelles. Il y va de l'avenir d'une population qui, pour l'heure, désespère.

Le coup de crayon d'Urbs

Comment Napoléon III a investi en personne dans le Sud-Ouest

L'étude des comptes impériaux prouve l'importance des dépenses personnelles consenties par l'empereur pour les travaux d'aménagement du Sud-Ouest

DENIS HANNOTIN
HISTORIEN ET AUTEUR (1)

L'étude de ses comptes privés rappelle comment Napoléon III a mis en valeur la Gascogne. Le 28 avril 1858 paraissait le décret d'application de la loi Assainissement des Landes, qui entraînera l'achat du Domaine impérial, confié à l'ingénieur Henri Crouzet. Peu avant, avaient débuté les travaux au marais d'Orx, domaine acquis par le cousin de l'empereur, le comte Alexandre Walewski. Ce n'était qu'un début. L'entretien de l'un, la mise en valeur de l'autre vont entraîner de fortes dépenses.

Rien n'eut été possible sans l'arrivée du chemin de fer. Le 17 juillet 1853, le train parti de Paris arrive treize heures plus tard en gare de Bordeaux-Bastide. En diligence, il fallait quarante-cinq heures. En août 1854, Dax est atteinte. Bayonne le sera en 1855, Biarritz en 1860. L'empereur découvre la Côte basque le 21 juillet 1854, alors qu'Eugénie y était déjà venue avec sa mère et sa sœur. Le couple impérial est logé par Jules Labat, maire de Bayonne, à la maison Gramont de Castéra. L'empereur achète alors sur la cassette officielle 14 terrains (8 hectares) afin d'y bâtir pour l'Impératrice une résidence face à la mer, l'Espagne à l'horizon. La Villa Eugénie est prête en juillet 1855.

> L'agronome Eugène Tisserand assurera l'assainissement, le nivellement des routes, le dessèchement

Du marais d'Orx...

Napoléon III va beaucoup dépenser dans la région. Et tout d'abord au marais d'Orx. Une découverte ! Pour récompenser son rôle au Congrès de Paris mettant fin à la guerre de Crimée, il avait, dit-on, offert ce marais à Walewski, son ministre des Affaires étrangères. Les choses sont plus subtiles. Si Walewski est adjudicataire officiel des 1 000 hectares pour 310 000 francs, c'est l'empereur qui paie et supporte les gros travaux de dessèchement. Le 19 avril 1858, l'empereur fait remettre 10 000 francs à l'ingénieur Frédéric Ritter pour « les premiers travaux des marais d'Orx ». Fin 1865, la note d'élève à 2 500 000 francs ! Walewski meurt en 1868. Orx est vendu par la comtesse Walewska. Le domaine privé s'en rend adjudicataire pour 1 200 050 francs. Puis, le marais sera partagé entre les fils naturels de l'empereur, Alexandre Bure, comte de Labenne, et Eugène Bure, comte d'Orx.

À 50 kilomètres de là, le Domaine impérial est lui aussi payé sur la « cassette » impériale. En 1852, le prince président avait déclaré : « Ce que mon oncle avait projeté en faveur des Landes, je le ferai. » Promesse tenue avec, en 1857, la loi qui oblige les communes à assainir leurs biens et les ensemencer. Charles Florimont, chef du contentieux à la Maison de l'Empereur, y acquiert pour le domaine privé 7 030 hectares auprès de sept communes (Sabres, Labouheyre, Commensacq, Escource, Onesse, Morcenx, Luë), réunis en 1863 en une nouvelle agglomération baptisée Solférino, hommage au 34e régiment de ligne de Mont-de-Marsan qui s'était illustré à la bataille du 24 juin 1859.

Le livre de l'étude Mocquard fait ressortir l'activité de l'ingénieur agronome – adjoint de Crouzet – Eugène Tisserand. Celui-ci est mensualisé pour l'entretien et les travaux : assainissement, nivellement des routes, dessèchement. En tout, plus de 100 000 francs. Et, fin 1863, l'empereur écrit à son notaire : « Je voudrais emprunter 500 000 francs pour mes terres des Landes, qui valent 3 millions. Voyez si le Crédit foncier ou agricole pourrait faire ce prêt. » Fin 1867, il mentionne « 1 million emprunté pour les terres des Landes ».

... aux digues de Luz

Le domaine est mis sous séquestre de 1870 à 1873. Après la mort de l'empereur, Eugénie le revend 1 800 000 francs en 1905 à Émile Lebert (propriétaire forestier à La Teste), qui le cède à deux acquéreurs. Finalement, la veuve d'Henri Schneider le rachète en 1910. À sa mort en 1942, la propriété est partagée entre ses trois filles.

Les comptes impériaux citent les dépenses pour la route de Socoa, le « Domaine de Biarritz » ou le chantier naval Brassens à Quinsac (33), qui reçoit 26 500 francs en 1862. En 1865, l'impératrice offre un canot de sauvetage à la station de Ciboure (future SNSM). C'est enfin la décision, en 1854, de faire bâtir à Saint-Jean-de-Luz les digues de l'Artha, Sainte-Barbe et Socoa, pour « relever la ville de sa décadence ». Autant de preuves de la sollicitude du couple impérial pour le Sud-Ouest.

(1) « Enquêtes sur certains comptes privés de Napoléon III » (SPM).

SUD OUEST *« Les faits sont sacrés, les commentaires sont libres »*

Directeur Général, directeur de la publication : Nicolas Sterckx.
Directeur du pôle Médias : Christophe Galichon.
Directeur de la rédaction : Jean-Pierre Dorian.
Rédactrice en chef : Flore Galaud.

N° de commission paritaire : 0425 C 86477.
Vendredi 28 avril 2023. N° 24 454.
Tirage du jeudi 27 avril : 237 450 exemplaires.
Imprimé par SAPESO 40, quai de Brazza, 33100 Bordeaux.

ACPM

Diffusion totale payée 2021 :
210 586 exemplaires.
Service clients abonnés :
abonnement@sudouest.fr
tél. 05 57 29 09 33.
Prix de référence de l'abonnement (formule mensuelle) :
42,5 € TTC dont TVA à 2,1 %
SUD-OUEST PUBLICITÉ

ARPP
autorité de régulation professionnelle de la publicité

23, quai des Queyries, CS 20001,
33094 Bordeaux Cedex.
www.sudouest-publicite.com
E-mail : sudouest-publicite@sudouest.fr

Régies extra-locales : 366.
Publicité : tél. 0 180 489 366.

SA DE PRESSE ET D'ÉDITION DU SUD-OUEST
Société anonyme à conseil d'administration au capital de 268 400 euros.
Présidente du conseil d'administration : Diane Touvet.

Siège social : 23, quai des Queyries, CS 20001, 33094 Bordeaux Cedex.
Tél. 05 35 31 31 31.

Principaux associés : GSO.SA, SIRP, Société civile des journalistes, Société des cadres.
1944-1968 : Jacques Lemoîne, fondateur.
1968-2001 : Jean-François Lemoîne.
2001-2013 : Mme É.-J. Lemoîne, présidente d'honneur.

Origine du papier : Espagne. Taux de fibres recyclées : 86%.
Ce journal est imprimé sur du papier certifié PEFC 70% -FCBA-PEFC-COC-17-01690.
Emissions de GES : 110 g CO_2 eq par exemplaire (données 2021).

LE TRI FACILE BAC DE TRI